

# Micro-climat<sup>2012</sup>

## Appel à projet

## I. Présentation du lieu et du projet

### Présentation du lieu

Site d'art contemporain francilien, le Parc culturel de Rentilly a ouvert en 2006, les portes de ses espaces d'exposition atypiques (une ancienne salle des trophées, des bains turcs, ...) et son espace naturel de 50 hectares à l'art et à la création contemporaine. Il s'illustre depuis par la mise en place d'un partenariat privilégié avec le FRAC Ile-de-France et de collaborations avec le FRAC des Pays de la Loire, le Centre Photographique d'Ile-de-France (Pontault-Combault), la ferme du Buisson (Noisiel)...

Le Parc culturel offre aux artistes plasticiens un lieu et des moyens pour créer et dialoguer avec le public afin d'ouvrir la pratique artistique actuelle au plus grand nombre.

### Présentation et objectifs de l'action

Dans le cadre de cette démarche volontariste, le Parc culturel met en place un projet de parcours d'art contemporain au cœur de l'espace naturel du parc de Rentilly : Micro-climat.

Cette année, le Parc culturel propose à un artiste de construire un parcours d'œuvres d'art par la création de plusieurs œuvres (3 œuvres minimum) dans l'espace naturel que constitue le parc de Rentilly.

Un dossier sera sélectionné sur présentation d'un projet original créant une déambulation / un parcours entre les œuvres d'art créées pour l'occasion (cf. plan du parc en fin de dossier) pour une présentation au public du 8 juillet à début octobre 2012.

Ce parcours d'œuvres d'art est l'occasion de faire vivre le parc pendant la période estivale (les espaces d'exposition intérieurs sont fermés au public pendant cette période) et de faire découvrir la création artistique actuelle au plus grand nombre dans un cadre ouvert et différent.

## 2. Sélection

### Jury de sélection

Le jury de la commission de cet appel à projet sera composé de :

**Michel Chartier** - Président de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire

**Armelle Thévenot** – Directrice du Parc culturel de Rentilly

**Julie Pellegrin** – Directrice du centre d'art de la Ferme du Buisson

**Emmanuelle Frazdi** – Responsable environnement – agriculture au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

## Conditions

Le projet choisi par le jury de sélection fera l'objet d'une aide à la production à hauteur de **9000€\***. De ce budget global devront être déduites les charges à verser aux organismes sociaux tels que l'AGESSA ou la Maison des Artistes.

Le versement se fera par virement administratif **sous 30 jours** après présentation de la facture et en deux temps :

- Le 1<sup>er</sup> versement équivalent à 40% du total sera versé au moment du montage de l'œuvre,
- Le 2<sup>nd</sup> versement interviendra après l'ouverture de l'événement au public.

**\*A noter** : L'aide à la production permettra à l'artiste de pourvoir financièrement à toutes les dépenses en rapport avec ce projet (déplacements, hébergements\*\*, restauration, location de véhicule / transport aller-retour des œuvres, matériel, remise en état du site après le démontage...).

Par ailleurs, l'artiste s'assurera de la sécurité du public dans l'établissement de son projet artistique. S'il est nécessaire de faire appel à un bureau de contrôle pour vérifier l'installation, les frais engendrés seront défalqués de l'aide à la production.

Enfin, les œuvres étant dans un espace public ouvert et en libre accès, le Parc culturel décline toutes responsabilités en cas de dégradation et, dans ce dernier cas, il appartiendra à l'artiste de remettre l'œuvre en état ou pas.

**\*\*Le site n'a pas de moyen d'hébergement sur place.** Il sera donc l'affaire de l'artiste qui aura la charge de trouver un logement à ses frais si besoin est.

Enfin, **l'artiste choisi aura pris connaissance de ses conditions et déclarera les accepter.** Un contrat sera mis en place pour assurer l'engagement de chacune des parties dans le projet et les obligations des deux parties y seront spécifiées en détail.

## Communication autour du projet et présentation au public

Un flyer– format A5 sera édité avec le nom et le projet de l'artiste retenu. Des exemplaires seront remis à l'artiste pour lui permettre de communiquer sur son projet artistique. Le site Internet du Parc culturel consacrera une page à la présentation de l'artiste (biographie, démarche artistique, œuvres précédentes, fiche de présentation de la création pour Micro-climat).

**A noter** : l'artiste retenu s'engagera à fournir visuels libres de droit et textes de présentation de son projet au plus tôt après la publication des résultats.

Le dimanche 8 juillet, le Parc culturel met en place un temps de rencontre entre l'artiste et le public. Pour ce faire, une navette gratuite sera mise à disposition au départ de Paris pour permettre à l'artiste d'inviter et de présenter son travail à un large public.

Des visites guidées seront programmées les 22 juillet et 2 septembre et réalisées par une médiatrice du Parc culturel de Rentilly. L'artiste se mettra en relation avec la médiatrice pour la préparation de la visite.

## Calendrier du projet

**Date de diffusion de l'appel à projet** : le 6 février.

**Réception des dossiers** : jusqu'au 2 avril inclus. Les dossiers devront être remis avant cette date butoir. Les dossiers reçus (par courrier ou en main propre) après le 2 avril ne seront pas pris en compte.

**Choix des artistes par le jury** : le 17 avril.

**Résultats** : transmis à partir du 19 avril.

**Mise en place** : dès la mi-juin pour une finalisation le 7 juillet.

**Présentation du travail au public** : dimanche 8 juillet à 16h – Présence de l'artiste obligatoire

**Visites guidées du parcours** : 22 juillet et 2 septembre

**Retrait des œuvres** : début octobre.

## Eligibilité

L'artiste doit fournir un numéro SIRET (**obligatoirement**), et un numéro d'inscription de la Maison des Artistes / AGESEA.

L'appel à projet est également ouvert à de jeunes artistes et aux étudiants des Beaux-arts.

Le projet devra être guidé par une idée forte, déjà motivé par des formes concrètes qui seront exposées dans le dossier de candidature : **l'artiste fera apparaître l'intérêt ainsi que la cohérence du parcours entre les œuvres d'art\* créées pour l'occasion.**

Le Parc culturel se réserve le droit de ne pas exposer les œuvres qui seraient différentes de celles présentées dans le projet.

**\*Les œuvres d'art devront être autonomes : toute mise en fonctionnement et / ou entretien des œuvres devront être pensés par l'artiste pour que les œuvres ne nécessitent pas d'interventions quotidiennes de l'équipe de la structure.**

## Dossier de candidature

Pour proposer un projet au Parc culturel de Rentilly, il est nécessaire de présenter un dossier complet avant **le lundi 2 avril 2012** qui doit comporter, dans cet ordre très précis :

- une présentation de l'artiste : un CV ou le récit de son parcours et un ensemble de documents sur ses recherches et ses travaux antérieurs (images et textes),
- une présentation du projet (intention, descriptif, images, maquettes, dessins préparatoires...) précisant la motivation pour cet appel à projet et les moyens mis en œuvre pour sa réalisation (production, partenaires, contact...).
- une description technique de la mise en place du projet.
- une planification de la mise en place du projet (échéance au 7 juillet 2012).

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le lundi 2 avril 2012. Aucun dossier ne sera pris en compte au-delà de cette limite.

**Les dossiers peuvent être envoyés par courrier ou par mail (4 Mo par envoi maximum) ou par le biais d'un serveur (type YouSendit / We transfer / Envoi de gros fichiers par Zimbra free) au format pdf exclusivement. Il appartiendra à l'artiste de s'assurer de la bonne réception de son dossier avant la date limite.**

Les réponses seront données exclusivement par écrit (courrier ou mail) sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.

**Seuls les dossiers accompagnés d'une enveloppe de réexpédition affranchie au tarif correspondant au poids total de l'envoi seront renvoyés.**

### 3. Contact et renseignements

Pour obtenir des informations et des photos sur le Parc culturel de Rentilly, il est possible de télécharger et de consulter des documents sur [www.parculturelrentilly.fr](http://www.parculturelrentilly.fr).

Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter Mélanie Laverie aux coordonnées suivantes :

Tél. : 01 60 35 44 12

Fax : 01 60 35 43 63

Courriel : [melanie.laverie@marneetgondoire.fr](mailto:melanie.laverie@marneetgondoire.fr)

**A noter** : Si vous souhaitez visiter le site, merci de prendre note des heures d'ouverture du parc.

**Attention** : aucun rendez-vous particulier ne sera accordé pour respecter un esprit d'égalité dans la sélection des dossiers.

Cette manifestation reçoit le soutien du Conseil Général de Seine-et-Marne.



#### Parc culturel de Rentilly

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly

1, rue de l'Étang

77 600 Bussy-Saint-Martin

**Accès** RER A, station Torcy, sortie 1 gare routière

A pied : du RER, compter 20 minutes

Autoroute A4 direction Metz Nancy / A104

sortie Collégien-centre

#### Jours et heures d'ouverture

#### Le parc

Ouvert tous les jours

De 9h à 17h30 d'octobre à mars

De 9h à 19h d'avril à septembre

#### Les équipements culturels

Orangerie

29 février – 8 juillet 2012

Salles d'exposition

4 mars – 13 mai 2012

Mercredi et samedi : 14 h 30 – 17 h 30

Dimanche : 10h30-13h et 14h30-17h30

Attention – A noter !!!



Zone non utilisable pour le projet de parcours d'œuvres d'art (pour cause de travaux) sur le château et ses alentours directs.

